

monde biblique, les trésors épigraphiques et les monuments retrouvés à Thèbes et dans toute la vallée du Nil, dans toute l'Assyrie, la Babylonie et la Chaldée, nous révèlent ce que nous semblions condamnés à ignorer pour toujours; Dieu nous donne de nouvelles armes pour défendre son Livre au moment où il est attaqué davantage; les Égyptiens et les Assyriens ressuscitent en quelque sorte pour rendre témoignage à la vérité; c'est une partie de la mission de l'exégèse à notre époque de mettre leur témoignage à profit.

La plus grande partie des travaux publiés aujourd'hui sur la Bible, en Allemagne, le pays où on l'étudie le plus, sont malheureusement inspirés par l'incrédulité, mais Dieu saura les faire contribuer eux-mêmes au triomphe de sa parole.

## ANCIEN TESTAMENT

### PREMIÈRE PARTIE

#### LIVRES HISTORIQUES

#### PREMIÈRE SECTION

#### LE PENTATEUQUE

##### 226. — Division du sujet.

Après avoir étudié l'Introduction générale à l'Écriture Sainte, il nous faut étudier successivement chacun des livres de l'Ancien Testament, en commençant par le Pentateuque, le premier de tous. Nous traiterons en huit chapitres : 1° de l'Introduction au Pentateuque; 2° de la cosmogonie; 3° du premier homme; 4° du déluge; 5° de la dispersion des peuples et de la tour de Babel; 6° des patriarches; 7° de l'histoire de Moïse; 8° de la législation mosaïque.

#### CHAPITRE PREMIER.

##### INTRODUCTION AU PENTATEUQUE.

##### 227. — Division du chapitre.

Nous traiterons en quatre articles : 1° du Pentateuque en général; 2° de sa division; 3° de son authenticité; 4° de son intégrité.

## ARTICLE I.

## Du Pentateuque en général.

Importance du Pentateuque. — Son antiquité comparée à celle des plus anciens monuments écrits.

228. — Importance du Pentateuque considéré comme monument religieux, historique, moral et littéraire.

Le Pentateuque est la partie de l'Ancien Testament la plus importante à étudier, parce qu'il est comme la base et le fondement de tous les autres livres de la loi ancienne et du Nouveau Testament. La Bible ne se comprend pas plus sans le Pentateuque que les Épîtres sans les Évangiles. De nos jours, il mérite d'attirer plus que jamais l'attention des croyants, parce qu'il est attaqué avec une grande violence, au nom d'une fausse critique et d'une fausse science. Il est donc nécessaire, pour la défense de la foi, de connaître les principales objections qui sont soulevées contre son authenticité et sa véracité, et les réponses par lesquelles on peut justifier l'œuvre de Dieu, soutenir la foi des faibles et confondre les ennemis de la révélation. Il est plus nécessaire encore de savoir quelle doctrine il enseigne et quels sont ses rapports avec la religion chrétienne.

Le Pentateuque est le code même de la religion mosaïque, mais il est aussi la pierre fondamentale de la religion chrétienne, car Notre Seigneur Jésus-Christ, notre Rédempteur, n'est venu sur la terre que pour réparer la chute originelle racontée au commencement de la Genèse. Le livre de Moïse nous enseigne aussi les principes mêmes de notre foi : l'unité de Dieu, le dogme de la création, de la Providence, le décalogue, etc.

Il nous intéresse donc surtout comme étant le plus ancien monument de la révélation, mais il doit nous intéresser aussi comme livre d'histoire et de législation, comme œuvre littéraire et morale. C'est le seul document authentique qui nous fasse connaître l'origine des choses, le déluge, la migration des peuples, la formation des états, la première institution

des lois, l'invention des sciences et des arts. Il nous offre le modèle d'une législation tout à la fois forte et douce, adaptée aux besoins, aux mœurs, à la mission historique du peuple qu'elle devait régir, la plus stable qu'on ait jamais vue, puisqu'elle a duré pendant environ quinze siècles.

Les livres de Moïse contiennent aussi d'admirables exemples de vertu et de précieux enseignements : Noé, Abraham, Isaac, Jacob sont des modèles de foi ; Joseph, un modèle de chasteté ; Moïse, d'obéissance, etc. Les crimes mêmes dont l'histoire sacrée est obligée de nous faire le récit sont propres à nous inspirer l'horreur du mal, par la vue du châtement que Dieu inflige aux prévaricateurs.

Enfin, au point de vue littéraire, le Pentateuque est rempli de morceaux pleins de simplicité et d'un naturel exquis ; on y admire tour à tour des récits pleins de grandeur ou de sentiment, dans le sacrifice et le mariage d'Isaac, dans l'histoire de Jacob et de Joseph ; des discours mâles, forts, animés, dans le Deutéronome ; des poésies d'un lyrisme sublime, dans la prophétie de Jacob, dans les deux Cantiques de Moïse, dans les prophéties de Balaam, etc.

229. — Antiquité du Pentateuque comparée à celle des plus anciens monuments écrits.

Le Pentateuque est un des plus anciens livres du monde. Il a été composé au *xvi<sup>e</sup>* ou au *xv<sup>e</sup>* siècle avant notre ère. Les Védas ou livres sacrés des Hindous, dans leur forme actuelle, remontent tout au plus au *xiv<sup>e</sup>* siècle av. J.-C. ; Colebrooke, s'appuyant sur un faux calcul astronomique, en plaçait la composition quatre mille ans av. J.-C. ; on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la partie la plus ancienne de ces livres, le Rig Véda, ne peut pas être postérieure, il est vrai, au *vii<sup>e</sup>* siècle av. J.-C., mais qu'elle ne remonte pas au delà du *xiv<sup>e</sup>* siècle, n<sup>o</sup> 343, 3<sup>o</sup>. Quant au Zend Avesta ou livre sacré de Zoroastre, d'après Spiegel, les livres zends, écrits dans la langue la plus récente, sont à peu près du temps d'Alexandre le Grand ; ceux qui sont écrits en ancien zend ne sont pas aussi vieux que Cyrus. Aucun d'eux n'a Zoroastre pour au-

teur. Le Chou-King de Confucius est du VI<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle avant J.-C. La question de savoir s'il renferme des parties plus anciennes n'est pas encore résolue.

Il n'y a donc que quelques papyrus égyptiens et quelques tablettes assyro-chaldéennes qui soient plus antiques que le Pentateuque.

## ARTICLE II.

## Division et contenu du Pentateuque.

Division générale du Pentateuque. — Analyse et contenu de la Genèse, — de l'Exode, — du Lévitique, — des Nombres, — du Deutéronome.

## 230. — Division générale du Pentateuque.

On appelle Pentateuque le livre dans lequel Moïse, libérateur et législateur des Hébreux, a raconté, avec l'aide de l'inspiration divine, vers le XV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les origines du monde et l'histoire du peuple de Dieu jusqu'au moment où celui-ci est sur le point d'entrer dans la Terre Promise.

Le Pentateuque, de πέντε, cinq, et τεύχος, volume, est ainsi nommé à cause de sa division en cinq livres dans les Bibles grecques et latines. Les Juifs l'ont toujours appelé *Thorah* ou la *Loi* (1), parce qu'il contient la législation mosaïque et que la Genèse elle-même n'est qu'une introduction historique à la Loi. Ils admettent aussi la division en cinq livres et elle remonte probablement très haut, à une époque certainement antérieure à la traduction des Septante. De là le nom des *Cinq cinquièmes de la Loi* qu'ils donnent souvent aux cinq parties du Pentateuque réunies en un seul corps. Ils les désignent par les premiers mots de chaque livre, *Bereschith*, *Veelle schemoth*, etc. (2).

Nous désignons les cinq livres du Pentateuque par un nom tiré de leur contenu et surtout du sujet dont ils s'occupent d'abord, à cause de l'usage oriental de dénommer un livre par son commencement; 1<sup>o</sup> *Genèse* ou *origine*, parce qu'elle ra-

(1) Matth., VII, 12; XI, 13; XII, 5; XXII, 36, 40; XXIII, 23; Luc., II, 22, 23.

(2) Voir S. Jérôme, *Prologus Galeatus*.

conte en commençant la création et l'origine des choses; 2<sup>o</sup> *Exode* ou *sortie*, parce que le commencement et plus de la moitié du livre sont employés à décrire la sortie des Hébreux d'Égypte; 3<sup>o</sup> *Lévitique*, parce que les premiers chapitres et une portion considérable de ce livre sont exclusivement consacrés à l'exposition des lois cérémonielles faites pour la tribu de Lévi; 4<sup>o</sup> *Nombres*, parce qu'ils commencent par un dénombrement du peuple et des lévites; 5<sup>o</sup> *Deutéronome* ou *seconde loi*, parce qu'il contient une récapitulation, une seconde promulgation de la loi déjà donnée.

## 231. — Plan général du Pentateuque.

La Genèse sert d'introduction aux quatre derniers livres du Pentateuque et à toute l'histoire du peuple de Dieu. Elle nous raconte l'histoire du monde jusqu'à la vocation d'Abraham et l'histoire des patriarches Abraham, Isaac et Jacob jusqu'à la mort de ce dernier en Égypte. La famille de Jacob devient un peuple en Égypte. Les trois livres qui suivent la Genèse nous font connaître d'une manière continue l'histoire de l'établissement de la nationalité hébraïque et la loi qui lui est donnée. Le cinquième livre, le Deutéronome, a, comme la Genèse, une physionomie à part : il se compose d'une suite de discours dans lesquels Moïse résume, explique ou complète le code qu'il a imposé à Israël par l'ordre de Dieu. La Genèse prépare donc l'Exode, le Lévitique et les Nombres, et le Deutéronome les récapitule. Tel est le plan général et l'unité du Pentateuque. Il faut l'étudier maintenant plus en détail dans chacun des cinq livres qui le composent (1).

## 231 bis. — Division et contenu de la Genèse.

La Genèse se divise en dix sections d'inégale longueur et

(1) Pour bien comprendre les cinq livres du Pentateuque, chacun devra avoir constamment sous les yeux, en les lisant, les divisions qui vont suivre; elles lui serviront de fil conducteur. Nous ne pourrions pas, dans le *Manuel*, reproduire et développer ces divisions, faute de place, mais nous supposons toujours qu'on a lu le texte, d'après ces indications, avec beaucoup de soin et d'attention. Voir *Conseils*, n<sup>o</sup> 4, p. 3.

d'inégale importance, mais très caractérisées. Elles sont précédées du récit de la création qui sert d'introduction et comme de préface à tout le Pentateuque et à toute la Bible.

Création du monde, I-II, 3.

1° Histoire du ciel et de la terre, II, 4-IV, 26 (1).

2° Histoire d'Adam, V-VI, 8.

3° Histoire de Noé, VI, 9-IX, 29.

4° Histoire des enfants de Noé, X-XI, 9.

5° Histoire de Sem, XI, 10-26.

6° Histoire de Tharé et d'Abraham, XI, 27-XXV, 11.

7° Histoire d'Ismaël, XXV, 12-18.

8° Histoire d'Isaac, XXV, 19-XXXV.

9° Histoire d'Ésaü, XXXVI.

10° Histoire de Jacob, XXXVII-L.

Ainsi, au commencement de la section 10°, nous lisons : « *Voici les générations de Jacob* : Joseph avait dix-sept ans, etc. » Le mot *générations* signifie ici purement et simplement *histoire* (2), puisque ces générations ont été déjà énumérées, xxx; tous ses fils sont nés pendant la vie d'Isaac et pour ce motif leur naissance a été racontée dans l'histoire d'Isaac et n'est pas répétée ici. De même, II, 4 et suiv. : « *Voici les générations du ciel et de la terre*, » signifie simplement : « *Voici l'histoire de la création*, etc. »

Cette division est très clairement indiquée dans la Genèse même. Chacune des dix sections commence par ces mots : *Voici les générations*. C'est pour ainsi dire le titre qui annonce

(1) Cette première section n'est nullement une répétition abrégée du préambule, comme on est trop porté à le croire d'après un examen superficiel. Le ch. 1 parle des actes de Dieu créateur; la première section raconte non les générations d'Élohim, (mot évité par Moïse, au moins dans la préface, à cause du sens panthéistique qu'il aurait pu avoir, quoique l'analogie l'invitât à l'employer), mais l'histoire du ciel et de la terre, de ses productions. Dans le premier chapitre, les créatures sont passives; dans les second et suivants, elles sont actives, elles produisent. Ce n'est plus la cause première qui agit seule; ce sont les causes secondes, et surtout l'homme.

(2) Le sens d'*histoire*, attaché au mot *tholedôth*, *générations*, est constaté par Gesenius, *Thesaurus linguæ hebrææ*, p. 596.

aux lecteurs une nouvelle partie du livre. Moïse emploie le mot de *générations* de la même manière que nous emploierions le mot d'*histoire*, parce que les généalogies forment le cadre de son histoire (1). La Genèse est comme un vaste tableau généalogique auquel est joint le récit des événements. C'est là ce qui constitue l'unité de la Genèse et en explique le tissu et la composition.

L'auteur suit une marche uniforme et traite son sujet, dans chacune de ses dix sections, de la même manière. Quand une généalogie se subdivise en plusieurs rameaux, les rameaux secondaires, dont les chefs ont été nommés dans le récit des événements, obtiennent toujours une mention. Ces rameaux sont invariablement énumérés dans l'ordre inverse de leur importance et avant la branche principale. Les branches secondaires sont ainsi éliminées et ne reparaissent plus, si ce n'est accidentellement (2). Le nombre d'années qu'a vécu chacun des patriarches de la ligne directe est constamment donné; ce nombre n'est point indiqué pour les lignes latérales, Ismaël excepté. L'auteur se contente de relever en passant quelques particularités de leur histoire. Il pousse généralement l'énumération des descendants assez loin.

Chaque section commence d'ordinaire par une répétition

(1) Ce que nous appelons, dans la division que l'on vient de voir, *histoire*, Moïse l'appelle *générations*, *tholedôth*, parce que, dans son langage, les *générations* d'un patriarche, c'est en même temps l'histoire de ce patriarche et celle de sa famille.

(2) Ce procédé d'élimination est très sensible dans toute la suite de la Genèse. La première section embrasse le ciel et la terre, et le ciel y est éliminé. L'histoire d'Adam élimine la race de Caïn; l'histoire de Noé élimine la ligne de Seth, Noé excepté; l'histoire des enfants de Noé élimine Cham et Japhet; l'histoire de Sem élimine tous ceux de ses enfants qui ne font pas partie de la famille de Tharé; l'histoire de Tharé élimine tous ceux qui ne font pas partie de la famille d'Abraham; l'histoire d'Ismaël élimine la race de cet enfant d'Abraham; l'histoire d'Isaac prépare l'élimination de la race d'Ésaü, complétée dans le chapitre qui lui est consacré, et il ne reste plus ainsi que la famille de Jacob, dont l'histoire est l'objet des quatre autres livres du Pentateuque et de l'Ancien Testament. Le premier chapitre de la Genèse lui-même élimine d'abord le ciel, puis les divers êtres de la terre, pour ne garder que l'homme.

ou récapitulation. Ainsi nous lisons, Gen., xxv, 19-20 : « Voici les générations d'Isaac, fils d'Abraham. Abraham engendra Isaac. Celui-ci, à l'âge de quarante ans, épousa Rébecca, fille de Bathuel, le Syrien de Mésopotamie, sœur de Laban. » Tous ces événements avaient été déjà racontés plus haut en détail, xxi, xxiv. Ce résumé n'est pas conforme à nos habitudes et à nos procédés littéraires, mais il n'en est pas moins très caractéristique, et il sert tout à la fois de transition et d'avertissement, pour indiquer le passage d'un sujet à un autre et le commencement d'une nouvelle section.

Après le préambule de la création des six jours vient :

1° *La génération du ciel et de la terre*, II, 4-IV, 26, c'est-à-dire l'histoire primordiale de tous les êtres terrestres et de l'homme lui-même, le commencement de l'histoire du monde, le paradis terrestre, la chute d'Adam et sa descendance dans la ligne de Caïn, jusqu'à la septième génération.

2° *Le livre des générations d'Adam*, v-vi, 8, nous fait connaître la descendance d'Adam dans la ligne bénie de Seth et comprend dix générations, jusqu'à Noé, c'est-à-dire l'histoire antédiluvienne des enfants de Dieu.

3° *Les générations de Noé*, vi, 9-ix, 29, forment une section à part, à cause de l'importance de ce patriarche qui est comme le second père de l'humanité et au nom duquel se rattache l'histoire du déluge.

4° *Les générations des enfants de Noé*, x-xi, 9, tiges de tous les peuples de la terre, méritent une division particulière, qui est la célèbre *Table ethnographique* de la Genèse, laquelle est comme le point de départ et le principe de toutes les histoires particulières.

5° A partir de là, la Bible cesse d'être l'histoire générale de l'humanité pour devenir d'abord l'histoire de la famille de Sem, puis, en se restreignant de plus en plus, de la famille d'Abraham, et enfin seulement de l'unique famille de Jacob. La 5° section, xi, 10-26, énumère brièvement les *générations de Sem*, en s'attachant exclusivement à la ligne principale, les autres lignes accessoires ayant été mentionnées dans la section précédente. L'objet de cette partie, qui n'est pour les pre-

mières générations qu'une répétition, est de nous montrer que l'histoire se circonscrit et abandonne toutes les lignes généalogiques collatérales. La famille élue se perpétue jusqu'au jour où sa mission va se dégager.

6° *Les générations de Tharé*, xi, 27-xxv, 11, commencent à nous faire entrer dans le vif de l'histoire du peuple de Dieu, tout en donnant lieu à de nouvelles éliminations, celles des frères d'Abraham et de leur postérité, dont la vie nous est cependant racontée autant qu'il est nécessaire pour comprendre la suite des événements postérieurs; mais la plus large place est donnée, comme il convient, à Abraham. Cette période est une période de pérégrinations dont l'objectif bien déterminé est le pays de Chanaan où se rend Abraham.

7° *Les générations d'Ismaël*, xxv, 12-18, sont données brièvement avant celles d'Isaac, selon la règle constante de l'auteur de la Genèse, qui, comme nous l'avons mentionné plus haut, énumère toujours la postérité des personnages dont elle a parlé, mais en faisant précéder par la généalogie des branches secondaires la généalogie de la branche principale.

8° *Les générations d'Isaac*, l'héritier des promesses divines faites à Abraham, commencent aussitôt que Moïse en a fini avec Ismaël, le rejeton secondaire, xxv, 19-xxxv. Elles contiennent en même temps l'histoire de ses deux enfants, jusqu'au moment où Isaac meurt et où Jacob devient ainsi le chef de la famille. Cette section est l'histoire d'un premier séjour en Palestine.

9° Avant de passer à l'histoire de Jacob, le personnage principal, Moïse, conformément à la règle qu'il suit sans exception, nous fait connaître les *générations d'Ésaü*, xxxvi. Il les poursuit assez loin et probablement jusqu'à son époque, cf. Num., xx, 14 et suiv., ce qui nous prouve que l'intention de Moïse, en nous fournissant tous ces détails, était de planter en quelque sorte des jalons et d'éclairer à l'avance la suite du récit du Pentateuque.

10° *Les générations de Jacob*, xxxvii-l, terminent le livre de la Genèse. Moïse raconte dans cette dernière section l'éta-

blissement des Israélites en Égypte. Elle s'ouvre par le récit de l'événement donc se servit la Providence pour amener en Égypte Joseph, qui devait y attirer plus tard son père et ses frères, et elle se termine par la mort de Jacob et de Joseph qui y laissent leur postérité.

Sur les dix sections que nous venons d'énumérer, sept sont fondamentales, les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, et 10<sup>e</sup>, et trois sont accessoires, les 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>.

« La Genèse [a donc] été rédigée sur un plan d'une entière régularité; elle est en réalité un grand tableau généalogique accompagné d'un texte explicatif, un tableau généalogique où les événements de l'histoire primitive et de l'histoire patriarcale viennent s'intercaler dans les intervalles de la ligne principale ou des lignes secondaires, selon les personnages qui y jouent un rôle prépondérant, et dans lequel les faits ainsi distribués reçoivent un développement proportionné à leur importance dans l'ensemble. En un mot, dans le premier livre de Moïse, la généalogie est le cadre de l'histoire. » (Emm. Cosquin) (1).

#### 232. — Division et contenu de l'Exode.

L'Exode nous montre Israël, devenu un peuple en Égypte, opprimé par les Pharaons du pays et affranchi de leur joug par l'envoyé de Dieu, Moïse, au moyen des plus éclatants miracles : la promulgation de la loi sur le Sinä et la construction du tabernacle.

L'Exode se divise en trois parties très distinctes : 1<sup>o</sup> les événements qui précèdent et préparent la sortie d'Égypte; 2<sup>o</sup> la sortie d'Égypte jusqu'à l'arrivée au Sinä; 3<sup>o</sup> la législation du mont Sinä et la construction du tabernacle.

I<sup>re</sup> Partie, I-XII, 36. Événements qui précèdent la sortie d'Égypte. — Cette partie se subdivise ainsi : 1<sup>o</sup> Tableau de l'oppression d'Israël, I. — 2<sup>o</sup> Histoire des quarante premières

(1) Pour les développements, voir le P. Delattre, *Plan de la Genèse*, dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1876, p. 5-43, ou Kurtz, *Die Einheit der Genesis*, Berlin, 1846, qui a, le premier, découvert le véritable plan de la Genèse.

années de la vie de Moïse, II. — 3<sup>o</sup> Vocation de Moïse et son retour en Égypte, III-IV. — 4<sup>o</sup> Vaines tentatives auprès du Pharaon pour obtenir l'affranchissement d'Israël, V-VI. — 5<sup>o</sup> Description des neuf premières plaies qui laissent le Pharaon endurci, VII-X. — 6<sup>o</sup> Annonce de la dixième plaie, institution de la Pâque, mort des premier-nés, départ précipité d'Israël, XI-XII, 36.

II<sup>e</sup> Partie, XII, 37-XVIII. Sortie d'Égypte. — Elle contient quatre subdivisions : — 1<sup>o</sup> Premiers campements des Hébreux; prescriptions pour la Pâque; sanctification des premiers-nés; apparition de la colonne de nuée, XII, 37-XIII. — 2<sup>o</sup> Passage de la mer Rouge, XIV-XV, 21. — 3<sup>o</sup> Voyage des Israélites et premières stations dans le désert; les caillles, la manne, l'eau miraculeuse, XV, 22-XVII, 7. — 4<sup>o</sup> Victoire remportée sur les Amalécites; visite de Jéthro, XVII, 8-XVIII.

III<sup>e</sup> Partie, XIX-XL. Promulgation de la loi sur le mont Sinä et construction du Tabernacle. — Elle renferme quatre subdivisions : — 1<sup>o</sup> Conclusion de l'alliance entre Dieu et les Hébreux; arrivée au Sinä et préparatifs pour la promulgation de la loi, XIX-XX; premières lois, XXI-XXIII, 19; avertissements sur l'entrée dans la terre de Chanaan, XXIII, 20-XXIV, 11. — 2<sup>o</sup> Prescriptions concernant la construction de l'arche d'alliance et du Tabernacle, XXIV, 12-XXXI, 18. — 3<sup>o</sup> Digression historique amenée par un événement qui se produisit alors, la défection du peuple et l'adoration du veau d'or, XXXII-XXXIV. — 4<sup>o</sup> Construction du Tabernacle, XXXV-XL.

#### 233. — Division et contenu du Lévitique.

Le Lévitique contient les lois qui se rapportent à l'exercice du culte en général et en particulier.

On peut distinguer trois parties dans ce livre. L'Exode a déterminé le lieu où seraient offerts les sacrifices et tout ce qui s'y rapporte extérieurement; le Lévitique règle maintenant : 1<sup>o</sup> Ce qui regarde les sacrifices; 2<sup>o</sup> les impuretés légales; 3<sup>o</sup> le Sabbat et les fêtes.

I<sup>re</sup> Partie, I-XI. Des sacrifices. — 1<sup>o</sup> Espèces, but, rites des sacrifices, I-VII. — 2<sup>o</sup> De la consécration des prêtres. Puni-

tion des enfants d'Aaron qui ont violé les prescriptions concernant le culte divin, viii-x. — 3° Des victimes des sacrifices ou des animaux purs et impurs, xi.

II<sup>e</sup> Partie, xii-xxii. Puretés et impuretés légales. — 1° Relevailles, xii. — 2° Lépreux, xiii-xiv. — 3° Impuretés involontaires, xv. — 4° Entrée du grand prêtre dans le sanctuaire; bouc émissaire; fête de l'expiation, xvi. — 5° Défense de manger le sang et la chair des animaux qui n'ont pas été égorgés, xvii. — 6° Prescriptions concernant le mariage, xviii. — 7° Préceptes moraux et religieux divers, xix-xx. — 8° De la sainteté des prêtres, xxi-xxii.

III<sup>e</sup> Partie, xxxiii-xxvii. Sabbat et fêtes. — 1° Le Sabbat et les grandes fêtes de l'année, xxiii-xxvi. — 2° Des vœux et des dîmes, xxvii.

234. — Division et contenu des Nombres.

Le livre des Nombres raconte l'histoire du peuple hébreu depuis le départ du Sinaï, la seconde année après la sortie d'Égypte, jusqu'à la quarantième année; il ne nous la fait pas connaître en détail, mais il énumère seulement les événements principaux de cette période, les révoltes successives des Israélites et la punition qui en fut la conséquence, les lois et ordonnances promulguées dans cet intervalle, et la conquête de la partie de la Palestine située à l'est du Jourdain.

Les Nombres se relieut étroitement au Lévitique, dont ils sont une suite, comme le Lévitique lui-même est la continuation non interrompue de l'Exode,

On peut y distinguer trois parties : 1° préparation au départ du mont Sinaï; 2° révoltes du peuple dans le désert et faits saillants jusqu'au commencement de la quarantième année après la sortie d'Égypte; 3° événements accomplis et lois portées pendant les dix premiers mois de la quarantième année de l'Exode.

I<sup>er</sup> Partie, i-x. Préparatifs pour le départ du mont Sinaï. — 1° Recensement du peuple, ordre de campement, i-ii. — 2° Recensement des Lévites, iii-iv. — 3° Lois particulières,

v-vi. — 4° Présents des chefs de tribus au Tabernacle, vii. — 5° Consécration des Lévites, viii. — 6° Célébration de la Pâque au Sinaï, ix, 1-14. — 7° La colonne de feu et de fumée, les trompettes pour la mise en marche, ix, 15-x, 10. — 8° Départ du Sinaï, x, 11-36.

II<sup>e</sup> Partie, xi-xix. Chutes et révoltes du peuple dans le désert. — 1° Révolte à Thabérah; partie du camp incendiée; cailles et Sépulcres de concupiscence, xi. — 2° Murmures de Marie et d'Aaron contre Moïse; châtimeut de Marie, xii. — 3° Envoi des espions dans la terre de Chanaan, sédition à leur retour, xiii-xiv. — 4° Lois diverses, xv. — 5° Révolte de Dathan, Coré et Abiron, xvi-xvii. — 6° Prescriptions diverses, xviii-xix.

III<sup>e</sup> Partie, xx-xxxvi. Événements accomplis et lois portées pendant les dix premiers mois de la quarantième année de l'Exode. — 1° Arrivée dans le désert de Sin; mort de Marie, d'Aaron, etc., xx. — 2° Victoire remportée sur le roi chanaanéen Arad; les serpents de feu; victoire sur Og et Séhon, xxi. — 3° Balaam et ses prophéties, xxii-xxiv. — 4° Idolâtrie des Israélites, leur châtimeut, xxv. — 5° Nouveau recensement du peuple pour le partage de la Terre Promise; Josué désigné comme successeur de Moïse, xxvi-xxvii. — 6° Fêtes et vœux, xxviii-xxx. — Victoire sur les Madianites, xxxi. — 7° Établissement de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé, au delà du Jourdain, xxxii. — 8° Campements des Israélites; limites de la Terre Promise, xxxiii-xxxiv. — 9° Villes lévitiqnes, villes de refuge, xxxv. — 10° Prescriptions pour le mariage des héritières, xxxvi.

235. — Division et contenu du Deutéronome.

Le Deutéronome forme un tout complet. Il ne se rattache pas étroitement aux Nombres, comme les Nombres au Lévitique, et le Lévitique à l'Exode; ses divisions sont également plus marquées. Il se distingue aussi des autres livres du Pentateuque en ce qu'il se compose principalement, non de récits, mais de discours prononcés dans les plaines de Moab, vis-à-vis de Jéricho, le onzième mois de la quarantième année de

l'Exode. Ces discours sont au nombre de trois en ne tenant pas compte de l'interruption, XXIX, 1 (Hébreu, XXVIII, 69.) Ils sont précédés d'un titre, I, 1-5, et suivis d'une conclusion historique.

I<sup>er</sup> Discours. Il sert d'introduction au Deutéronome, I, 6-IV, 43. C'est d'abord un abrégé historique des événements qui se sont passés depuis que la loi a été donnée sur le mont Sinai, I, 6-III, puis une exhortation pressante à l'observation de la loi, IV, 1-43.

II<sup>e</sup> Discours. C'est la partie principale du livre, V-XXVI. Il résume surtout la loi mosaïque, dans ses points fondamentaux. Moïse le commence en rappelant la loi et spécialement le décalogue, V-VI, 3. Il développe ensuite sa pensée.

1<sup>o</sup> Dans une première partie, VI, 4-XI, il rappelle aux Hébreux les motifs qu'ils ont d'être fidèles à Dieu. Jéhovah est le seul vrai Dieu, le seul objet digne de leur amour et de leur respect, VI, 4-25. Ils doivent donc extirper le culte des idoles dans le pays de Chanaan, VII, par reconnaissance pour les bienfaits de Dieu, VIII, qui sont tout à fait gratuits de sa part, IX-X, 11. Malédiction contre les infidèles, X, 12-XI, 32.

2<sup>o</sup> La seconde partie du discours, XII-XXVI, résume la législation mosaïque : — 1<sup>o</sup> Droit religieux : Unité de culte, XII-XIII; prohibition des usages païens; défense de se nourrir de viandes impures; paiement de la dîme, XIV; année sabbatique; rachat des premiers-nés, XV; les trois principales fêtes de l'année, XVI, 1-17. — 2<sup>o</sup> Droit public; droit personnel : Ordonnances pour déraciner l'idolâtrie; pouvoir judiciaire des prêtres; du choix d'un roi, XVI, 18-XVII. Droits et devoirs des prêtres et des prophètes, XVIII. — Droit réel : Immunité des villes de refuge; des bornes; des témoins, XIX. — Droit de guerre; exemption du service militaire; traitement des ennemis, XX; expiation d'un meurtre dont l'auteur est inconnu; traitement des femmes prises à la guerre, XXI, 1-14. — 3<sup>o</sup> Droit privé : droit d'aïnesse; devoirs envers les enfants, XXI, 15-23; des objets perdus et trouvés; des vêtements; des nids d'oiseaux; de la construction des

maisons; du mélange des semences et des étoffes, XXII, 1-12; des vierges, XXII, 13-30; lois diverses, entre autres sur l'usure, les vœux, etc., XXIII; du divorce; des pauvres; des étrangers, XXIV; la flagellation; le lévirat; poids, mesures, etc., XXV; offrande des premiers-nés et de la dîme, XXVI, 1-15. — Péroration : exhortation à l'observation inviolable de toutes ces prescriptions, XXVI, 16-19.

III<sup>e</sup> discours, sans titre, XXVII-XXX. — Le discours final comprend trois parties. — 1<sup>o</sup> Engagement que devra prendre le peuple, après avoir conquis la Terre Promise, sur le mont Hébal et le mont Garizim, d'être fidèle à la loi, XXVII. — 2<sup>o</sup> Bénédiction promises à l'obéissance; menaces contre l'infidélité, XXVIII. — 3<sup>o</sup> Exhortations pressantes à l'observation de la loi, XXIX-XXX.

Conclusion historique, XXXI-XXXIV. — 1<sup>o</sup> Josué est le successeur de Moïse. Avis divers, entre autres, ordre de lire la loi pendant l'année sabbatique et de la conserver dans l'arche, XXXI. — 2<sup>o</sup> Cantique de Moïse, XXXII. — 3<sup>o</sup> Bénédiction des tribus d'Israël, XXXIII. — 4<sup>o</sup> Mort et deuil de Moïse, XXXIV.

#### 236. — Conclusion : Unité du Pentateuque.

L'analyse précédente montre que les cinq livres de Moïse ont été rédigés d'après un plan suivi, et qu'il y règne depuis le commencement jusqu'à la fin, une véritable unité, non seulement dans l'ensemble, mais aussi dans l'arrangement et la disposition des détails. La connaissance de ce plan est très utile pour la lecture du Pentateuque; elle est aussi fort importante pour établir l'authenticité de l'œuvre de Moïse qu'il nous faut maintenant démontrer.

#### ARTICLE III.

##### De l'authenticité du Pentateuque.

#### 237. — Division de cet article.

Nous exposerons dans un premier paragraphe les preuves de l'authenticité du Pentateuque, et nous réfuterons dans un second les objections contre cette authenticité.



## § I. — DES PREUVES DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

## 238. — Énumération de ces preuves.

Elles nous sont fournies : 1° par la Bible elle-même; 2° par le Pentateuque samaritain; 3° par les monuments égyptiens; 4° par la langue du Pentateuque.

## Première preuve de l'authenticité du Pentateuque, tirée de la Bible elle-même.

## 239. — Importance de la question de l'authenticité du Pentateuque.

Les Juifs et les chrétiens ont toujours cru que Moïse, le libérateur et le législateur des Hébreux, était l'auteur des cinq livres du Pentateuque. Ce fait historique doit être établi aujourd'hui avec beaucoup de soin, parce qu'il est unanimement nié par tous les incrédules. Ceux-ci, rejetant le témoignage historique et l'autorité de la tradition, ne font appel qu'aux arguments intrinsèques, ou, comme ils l'appellent, à la critique interne, c'est-à-dire à l'examen du livre lui-même, du style, de la diction, etc. Par la manière dont ils appliquent leurs principes, ils substituent l'arbitraire à la raison et leur imagination à l'histoire. Mais il importe d'autant plus de montrer leur erreur que la question de la véracité est liée à celle de l'authenticité. Tout le monde admet que le récit de Moïse est vrai, s'il est réellement de lui, tandis qu'on peut prétendre qu'il est indigne de foi et n'est qu'un tissu de mythes, s'il a été écrit à une date postérieure.

## 240. — 1° L'origine mosaïque du Pentateuque prouvée par le Pentateuque lui-même.

Moïse est l'auteur du Pentateuque d'après le témoignage de ce livre lui-même. Dans l'Exode, xvii, 14, Dieu commande à Moïse d'écrire non pas dans un livre, mais dans le livre, comme le porte le texte hébreu, le récit de la bataille contre les Amalécites, ce qui suppose l'existence d'un livre dans lequel étaient consignés les événements concernant l'histoire d'Israël. Le ch. xxiv, 4, de l'Exode, dit expressément :

## [241] ART. III. — DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE. 309

« Scripsit autem Moyses universos sermones Domini. » Le v. 7 nomme en toutes lettres le *Séfer Berith* ou *Livre de l'alliance*, et Moïse le lit au peuple. Moïse avait donc écrit non seulement les lois, mais aussi les faits historiques (1). Le Deutéronome est plus explicite encore : « Moïse, y est-il dit, écrivit dans cette loi (*ha-thôrâh*) et la donna aux prêtres, fils de Lévi (2). » On a essayé, il est vrai, de restreindre au seul Deutéronome les passages tirés de ce livre, mais cette restriction est contraire à l'interprétation de tous les siècles. Quelques critiques pensent aussi qu'à partir des paroles du texte sacré, Deut., xxxi, 24 : *Postquam ergo scripsit Moyses verba legis hujus in volumine, atque complevit*, ce qui suit est d'une autre main; quoi qu'il en soit, ces paroles mêmes prouvent l'origine mosaïque de ce qui précède. — Le récit de la mort de Moïse, Deut., xxxiv, qu'on reconnaît généralement être l'œuvre d'un écrivain postérieur, peut-être de Josué, et qui est placé à la fin du Pentateuque comme une sorte d'appendice, ne prouve nullement que Moïse n'a pas écrit ce qui précède. Cf. n° 259, 8°.

## 241. — 2° L'origine mosaïque du Pentateuque prouvée par les livres historiques de l'Ancien Testament.

Tous les livres postérieurs au Pentateuque confirment ce qu'il nous apprend lui-même sur son origine mosaïque. — *Josué* est si rempli d'allusions aux cinq premiers livres de la Bible, que des critiques, exagérés d'ailleurs, ont prétendu qu'il était du même auteur. Le livre de la loi y est nommé expressément plusieurs fois (3). — Les *Juges* ne mentionnent pas en toutes lettres le Pentateuque, mais ils en sont remplis (4).

(1) Cf. Ex., xxxiv, 27; Num., xxxiii, 1-2.

(2) Deut., xxxi, 9; voir aussi *ibid.*, 10-11; 24-26, comparé avec xvii, 18 sq.; xxviii, 58-61; xxix, 20-21, 27; xxx, 10. Hengstenberg, *Die Authentie des Pentateuches*, Berlin, 1836.

(3) Jos., i, 7, 8; viii, 31, 34; xxiii, 6; xxiv, 26.

(4) Pour en donner quelques exemples, la prophétie, Jud., i, 1-5, s'appuie sur l'ordre contenu dans le Pentateuque et dans Josué d'exterminer les Chananéens; le discours de l'ange du Seigneur, Jud., ii, 1-3, reproduit des passages qu'on lit, Ex., xxxiv, 12, 13; Deut., vii,